

Pour tout complément d'information, vous pouvez :

- Consulter : <https://dora.inclusion.beta.gouv.fr/> le site de référencement des solutions d'accompagnement et d'insertion du territoire ;
- Consulter : [www.departement13.fr/nos-services/](http://www.departement13.fr/nos-services/) être bénéficiaire du RSA ;
- Appeler le service d'accueil téléphonique de la Direction de l'insertion "Info RSA 13" au 04 13 31 41 41
- Demander conseils à votre référent de parcours ou vous rapprocher de votre pôle d'insertion.

#### Pôle d'Insertion 1/5/6/7

21 rue des Vertus 13005 Marseille

#### Pôle d'Insertion 2/3

18 rue Fauchier 13002 Marseille

#### Pôle d'Insertion 4/8/9/10/11/12

250 Bld Mireille Lauze 13010 Marseille

#### Pôle d'Insertion 13/14

Déménagement Provisoire : 2 rue Mazenod 13002 Marseille

#### Pôle d'Insertion 15/16

43 avenue de la Viste 13015 Marseille

#### Pôle d'Insertion Aix-Gardanne

8 rue du Château de l'Horloge 13090 Aix-en-Provence

#### Pôle d'Insertion Arles

4 rue de la Paix 13200 Arles

#### Pôle d'Insertion Aubagne-La Ciotat

Immeuble la sarriette - 55, allée des Faïenciers 13400 Aubagne

#### Pôle d'Insertion Istres-Martigues-Marignane-Vitrolles

1 rue du Fer à Cheval 13800 Istres rue du Stade 13700 Marignane

#### Pôle d'Insertion Salon-Berre

92 boulevard Frédéric-Mistral 13300 Salon-de-Provence

BÉNÉFICIAIRES DU RSA



# ENTREPRENEURIAT EN FAVEUR DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

L'entrepreneuriat peut constituer une opportunité d'emploi. Avec le dispositif "ENTREPRENEURIAT", le Département soutient les bénéficiaires du RSA dans leur PROJET DE CRÉATION ou de REPRISE D'ACTIVITÉ et apporte un accompagnement spécifique aux TRAVAILLEURS INDEPENDANTS.



## L'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

### VOUS ÊTES BÉNÉFICIAIRE DU RSA ET PROJETEZ DE CRÉER OU DE REPRENDRE UNE ENTREPRISE ?

Vous pouvez être accompagné dans votre projet par un organisme spécialisé financé par le Département.

Parlez-en à votre référent de parcours, il saura vous orienter vers des experts de l'entrepreneuriat pouvant vous conseiller sur l'ensemble des questions comptables, juridiques, sociales (business plan, statut, marketing ...) essentielles pour optimiser la viabilité de votre projet.

#### Le dispositif CREATION D'ACTIVITE se déploie en deux étapes :

- ✚ Le diagnostic permettant à l'expert d'analyser votre projet et de construire avec vous un parcours d'accompagnement adapté, personnalisé, mobilisant des heures d'activité hebdomadaires ;
- ✚ L'accompagnement pour passer de l'idée à la création et mettre en œuvre le projet (étude de marché, modèle économique, montage technique et financier, organisation comptable et financière...)



## L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRENEURS ET TRAVAILLEURS INDEPENDANTS (ETI)

### VOUS ÊTES TRAVAILLEUR INDÉPENDANT, ENTREPRENEUR, ARTISAN, COMMERÇANT... ET NE PARVEZ PAS À DÉVELOPPER SUFFISAMMENT VOS REVENUS ?

Le Département vous propose un accompagnement spécifique avec un professionnel expert de l'entrepreneuriat qui pourra vous guider, soit vers le développement de votre activité ou d'une activité complémentaire, soit vers sa cessation et la réorientation de votre projet professionnel.

#### Avec le dispositif ACCOMPAGNEMENT DES ETI vous bénéficiez :

- ✚ D'un diagnostic global de la situation financière, juridique et sociale de votre activité pour permettre à l'expert de construire avec vous un parcours d'accompagnement adapté, personnalisé, mobilisant des heures d'activité hebdomadaires ;
- ✚ D'un accompagnement pour consolider ou développer votre activité ainsi que vos revenus (approche commerciale et stratégique, plan de communication, gestion administrative et financière...). Le cas échéant, l'expert vous aide à valoriser votre profil professionnel afin d'envisager une activité complémentaire, voire une réorientation vers l'emploi.

#### QUEL QUE SOIT L'ACCOMPAGNEMENT :

- > Selon l'avancée de votre projet, vous pouvez être positionné sur l'un des deux parcours proposés, **mobilisation** ou **intensif**.
- > Vous êtes convié à des **rendez-vous réguliers** avec l'expert qui vous accompagne et devient votre référent.
- > Ensemble, vous coconstruisez votre projet, organisé autour d'heures d'activité mais aussi d'ateliers collectifs sur des thématiques ajustées à son évolution.
- > Un soutien social peut également vous être proposé.